



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Chemin Communal de l'An 2000 : Acquisition de M. GOICHON -
Secteur 7 'Le Marais de Saint-Rémis'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200151

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal de l'An 2000 : Acquisition de M. GOICHON
- Secteur 7 'Le Marais de Saint-Rémis'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des négociations des terrains nécessaires à la réalisation du Chemin Communal de l'An 2000, Monsieur GOICHON a donné son accord pour la vente d'une emprise de terrain sur sa propriété (dans le secteur du Marais de Saint-Rémis).

Cette emprise, en nature de peupleraie, jouxte le ruisseau du châtelier et ouvre les droits à la moitié du lit.

Elle est inscrite en zone NDi du Plan d'Occupation des Sols, cadastrée section Z n° 70 pour une superficie d'environ :

- 72 m² en façade du ruisseau
- 24 m² pour les droits immobiliers sur la moitié du lit du châtelier.

La surface exacte de l'emprise sera déterminée par géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre d'assurer la liaison entre le Chemin des Marais de Peigland et le chemin de halage, elle est consentie à la Ville au prix de 576,00 F (soit 6 F/m²) conforme à l'estimation des Domaines pour le Chemin Communal de l'An 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions ci-dessus énoncées, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître ROUMILLAC.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputé au chapitre 908-231-2312.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)